



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 21 Mars 2022

Le 21 mars deux mille vingt- deux à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

### Présents :

Messieurs : Stefan BARA, François BUSNEL, Gérard DIVIER, Damien DUHÉRON, Alain LEMÉNOREL, Stéphane LEROYER, François VALLEE, Didier WILLÈME

Mesdames : Marie DIQUÉLOU, Justine GUYOT, Anne-Marie LE CAER, Mélanie LEGRIX, Véronique TOUDIC, Carine SIMON, Chantal SIMONOT,

### Absent :

Madame Elisabeth JAMES n'a pas pu se joindre à la réunion et n'a pas donné de pouvoir

Madame Sandrine FOSSARD a donné pouvoir à Monsieur François VALLEE

Monsieur Jacky LEDEUIL a donné pouvoir à Monsieur Gérard DIVIER

Secrétaire de Séance : Stéfan BARA a été désigné secrétaire de séance

Date de convocation : <b>9 mars 2022</b>
Nombre des Conseillers Élus : <b>19</b>
Conseillers Présents : <b>16</b>
Conseillers Votants : <b>18</b>

*La séance est ouverte à 20h30*

---

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 28 février 2022, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1. Demande de subvention DETR 2022 pour la rénovation de la mairie et salle des fêtes**

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour la rénovation de la salle des fêtes- mairie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2. Demande de subvention APCR auprès du Conseil Départemental**

La commune d'Epron est éligible au contrat de territoire 2022-2026. Dans ce cadre, les projets de rénovation énergétique sont éligibles (sous condition d'atteinte d'une amélioration de 40% minimum pour la salle des fêtes).

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de la salle des fêtes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3. Demande de subvention DETR 2022 pour la rénovation de l'éclairage du Dojo**

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour la rénovation de l'éclairage du Dojo.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4. Recrutement Apprenti**

Le conseil municipal décide de recruter un apprenti BP Jeps Activité Physique pour Tous- APT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5. Garantie d'emprunt Inolya – 12 rue François Langlois**

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Locales

Vu l'article 2298 du code civil

Vu le contrat de prêt n°130874 en annexe signé entre Inolya ci-après l'emprunteur, et La Caisse des Dépôts et consignations

**Article 1 :** Le conseil municipal de la commune d'Epron accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 078 543,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130874 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 269635,75 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le conseil municipal s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 6. Ouverture de l'Espace de Vie Scolaire - EVS

La commune et la CAF14 ont enclenché les travaux de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale en 2019. La CAF et Epron partagent les objectifs suivants :

- ✓ Accueillir et informer les familles pour tisser des liens et rompre l'isolement des habitants.
- ✓ Orienter et aider les familles à intégrer la vie collective et citoyenne.
- ✓ Soutenir les initiatives des habitants et la dynamique participative.
- ✓ Animer la vie sociale.

Le conseil municipal valide le projet d'Espace de Vie sociale. La ville s'engage à poursuivre l'accompagnement social des familles (accueil/information/orientation), notamment via les professionnels de la collectivité et à poursuivre la dynamique partenariale. L'EVS est inscrit au plan d'action de la CTG.

Il est précisé que l'animation de l'EVS nécessite la présence d'un animateur - Noémie BLAIS- pour un 0.5 ETP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 7. Politique tarifaire de l'Espace de Vie Sociale

Le comité de pilotage de l'EVS propose au conseil municipal de valider la proposition de tarif lié au fonctionnement de l'EVS. L'accueil aux services proposés par l'EVS est inconditionnel et gratuit. L'EVS sera accessible à tous cependant les actions et les sorties ne seront pas « toutes » gratuites. Cette notion de participation financière :

- **Gratuit** : Animations proposées par l'EVS au sein de la commune, ne nécessitant pas de dépenses supplémentaires à celles prévues par le projet (accueil, conférence, manifestation ou événement proposé par le service)

- **Don en nature** : Animations nécessitant du petit matériel (ingrédients par exemple, café, thé pour la cafété) chacun apporte un élément

- **1 euro/personne** :

- Ateliers proposés nécessitant des achats (cuisine, bricolage...) :

- Animations proposées à l'extérieur de la commune, nécessitant un transport (bus locaux, Twisto) mais pas d'autres prestations: activité gratuite. (Sortie à la mer, en forêt, au centre-ville de Caen).

- **au pourcentage du coût réel** :

- Animations proposées à l'extérieur de la commune et ou faisant appel à un transporteur et ou à un prestataire telles que les sorties culturelles ou ludiques (Parc Festyland, Zoos, spectacles,...) nécessiteront une inscription et une participation financière des participants en fonction de la grille ci-après :

- Les usagers qui ont des ressources limitées pourront être orientés vers le CCAS pour une aide complémentaire

Barème	Tarif par personne
Famille avec 1 enfant	50%
Famille avec 2 enfants	40%
Famille avec 3 enfants	30%

Il est précisé que pour un projet exceptionnel et construit ensemble tel qu'une visite de " PARIS" ou autre, un tarif sera défini en fonction du cout de l'évènement et du dispositif de financement coconstruit avec les habitants et défini ultérieurement par le conseil municipal.

Le conseil municipal valide l'ensemble des tarifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 8. Tarification pôle jeunesse

Le comité de pilotage de l'EVS propose au conseil municipal de valider la proposition de tarif lié au fonctionnement de l'EVS. L'accueil aux services proposés par l'EVS est inconditionnel et gratuit. L'EVS sera accessible à tous cependant les actions et les sorties ne seront pas « toutes » gratuites. Cette notion de participation financière :

- **Gratuit** : Animations proposées par l'EVS au sein de la commune, ne nécessitant pas de dépenses supplémentaires à celles prévues par le projet (accueil, conférence, manifestation ou évènement proposé par le service)

- **Don en nature** : Animations nécessitant du petit matériel (ingrédients par exemple, café, thé pour la cafété) chacun apporte un élément

- **1 euro/personne** :

- Ateliers proposés nécessitant des achats (cuisine, bricolage...) :

- Animations proposées à l'extérieur de la commune, nécessitant un transport (bus locaux, Twisto) mais pas d'autres prestations: activité gratuite. (Sortie à la mer, en forêt, au centre-ville de Caen).

- **au pourcentage du coût réel** :

- Animations proposées à l'extérieur de la commune et ou faisant appel à un transporteur et ou à un prestataire telles que les sorties culturelles ou ludiques (Parc Festyland, Zoos, spectacles,...) nécessiteront une inscription et une participation financière des participants en fonction de la grille ci-après :

- Les usagers qui ont des ressources limitées pourront être orientés vers le CCAS pour une aide complémentaire

Barème	Tarif par personne
Famille avec 1 enfant	50%
Famille avec 2 enfants	40%
Famille avec 3 enfants	30%

Il est précisé que pour un projet exceptionnel et construit ensemble tel qu'une visite de " PARIS" ou autre, un tarif sera défini en fonction du cout de l'évènement et du dispositif de financement coconstruit avec les habitants et défini ultérieurement par le conseil municipal.

Le conseil municipal valide l'ensemble des tarifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 9. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre – ajout d'un co-contractant

### Stage sportif pré-ados/ados

Pour la seconde année consécutive et dans le cadre des objectifs du projet éducatif : dynamiser et développer le secteur jeunesse, il est proposé d'organiser un stage sportif du 12 au 15 avril 2022. Le stage sera placé sous la conduite de Charly Guézet, animateur sportif certifié. Le stage proposera une pratique sportive différente chaque jour. Il inclura les sports innovants au complexe sportif et hors les

murs. Des pique-niques pourront être organisés. Une sortie extérieure viendra enrichir la proposition et des achats viendront compléter le matériel sportif existant.

La participation au stage est conditionnée à l'adhésion annuelle à laquelle s'ajoute la tarification spécifique ci-après :

	Epronnois	Non Epronnois
QF1	17	17
QF2	22	26
QF3	26	30
QF4	30	35

\*Repas non compris, possibilité de les ajouter au tarif « restaurant scolaire » habituel

Les modalités de paiement sont celles appliquées à la « régie périscolaire » : chèque, espèces, paiement en ligne, prélèvement automatique, chèques vacances.

### Les séjours estivaux

Comme chaque année, le pôle enfance jeunesse proposera des séjours estivaux en camping pour les 6-12 ans et les 11-17 ans. La durée des séjours est fixée à 3 ou 5 jours. Le nombre de places est limité et les lieux d'accueil choisis sont référencés Point Accueil Jeunes. Les sites sont relativement proches d'Epron ce qui permet d'envisager le transport des enfants par leurs parents et en limitant les coûts de séjours tant pour la collectivité que pour les familles.

Bernières sur mer	Du 8 au 10 juillet	6-12	3 jours	Activité poney et plage
Bernières sur mer	Du 11 au 15 juillet	6-12	5 jours	
Eole aventure	Du 8 au 12 juillet	11-17	5 jours	Activités sportives de plein air (aqua Park, Accrobranche, Course d'orientation,
Eole aventure	Du 12 au 16 juillet	11-17	5 jours	
Bernières sur mer	Du 22 au 26 août	2 groupes : 6-11 11-17	5 jours	Activité poney et plage

Les tarifs appliqués sont les suivants\* :

La cotisation annuelle s'ajoute au forfait séjour pour les -11/17ans.

	3 JOURS		5 JOURS	
	Epronnois	Non Epronnois	Epronnois	Non Epronnois
QF1	85	90	150	160
QF2	95	100	170	185
QF3	110	120	185	200
QF4	125	135	200	220

Les modalités de paiement sont les suivantes : chèques, espèces, CESU, chèques vacances, paiement en ligne, prélèvement automatique. En plus de ces modalités habituelles, les familles pourront régler en plusieurs fois comme suit :

- Un acompte de 25% sera demandé à la réservation du séjour
- Le solde sera versé soit en totalité à la fin du séjour ou en 3 fois maximum.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 10. ABC de la nature

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) sont regroupés pour constituer l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). L'OFB est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019. Il est chargé de lancer les appels à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). L'OFB contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

L'ABC apparaît comme un outil d'aide à la décision. L'ABC apportera également une valorisation locale du territoire et une reconnaissance des richesses locales à toutes les échelles du territoire. Véritable diagnostic écologique, l'ABC a ainsi pour finalité d'identifier très concrètement les actions de protection, de conservation et le cas échéant de restauration qui auront été priorisées.

Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'un soutien financier de l'office Français de la Biodiversité, dans le cadre de son appel à projet plafonné à 80%, si la candidature de Epron est retenue.

Le conseil municipal valide

- l'engagement de la commune de EPRON dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale.
- le budget global accordé par le conseil municipal à ce projet pourra atteindre un montant maximum de 20 000 €, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après:

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **11. Sdec Energie – Révision du montant de participation de la commune aux frais d'extension de l'éclairage public à la Bijude à la suite de la création d'un plateau surélevé.**

En séance du 08 novembre 2021, le conseil municipal a accepté le principe de partage des frais et la proposition faite par la commune de Bieville-Beuville. La commune devait ainsi verser la somme de 3 349 euros dans le cadre des travaux d'extension de l'éclairage public.

Dans son courrier en date du 16 mars 2022, le Sdec Energie informe que le montant des travaux est inférieur aux prévisions. La participation de chacune des trois communes est donc ramenée à 2 634.70 euros.

Le conseil municipal accepte la proposition. La commune versera donc la somme de 2 634.70 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **12. Questions diverses**

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22h30*

Franck GUÉGUÉNIAT		Sandrine FOSSARD	<i>A donné pouvoir à M. François Vallée</i>	Damien DUHÉRON	
Véronique TOUDIC		François VALLÉE		Carine SIMON	

Alain LEMÉNOREL		Justine GUYOT		Stéphane LEROYER	
Elisabeth JAMES	<i>Absente excusée et n'a donné de pouvoir</i>	Stefan BARA		Chantal SIMONOT	
François BUSNEL		Anne-Marie LE CAER		Didier WILLÈME	
Marie DIQUÉLOU		Gérard DIVIER			
Jacky LEDEUIL	<i>A donné pouvoir à M. Gérard Divier</i>	Mélanie LEGRIX			